# Comment s'inscrire sur les

# Listes électorales de la commune ?

## Pour une nouvelle inscription ou en cas de changement de commune :

Afin de pouvoir voter aux prochaines élections présidentielles prévues les 10 et 24 avril 2022, vous pouvez pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune **jusqu'au vendredi 4 mars 2022** inclus.

Pour cela, 2 possibilités :

- *L'inscription en ligne :*

Depuis le 1er janvier 2019, il est possible de procéder à son inscription en ligne sur le site Service-Public.fr en suivant le lien ci-après : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47

- *L'inscription en mairie :*

Elle doit être déposée par l'intéressé en personne. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se déplacer peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Pièces à fournir :

- Justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription)

- Justificatif de domicile sur le territoire communal :
  - **Domicile principal** : justificatifs de domicile de moins de 3 mois (avis de taxe d'ordures ménagères, quittance de loyer non manuscrite, facture d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.).
  - **Autre résidence** : Vous avez 26 ans ou plus, vous devrez fournir les 4 pièces suivantes :
    - Votre carte d'identité recto/verso ou passeport ;
    - Une attestation d'hébergement datée de moins de 3 mois, signée par la personne vous hébergeant et précisant l'adresse concernée
    - La pièce d'identité (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport) du parent vous hébergeant ;
    - Un document récent sur lequel figure votre nom et l'adresse à laquelle vous êtes hébergé(e) (Ex : Bulletin de salaire…)
  - **Contribuable de la commune** : justifier de 2 années en qualité de contribuable (contributions directes communales sont les suivantes : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la cotisation foncière des entreprises. Attention : l'impôt sur le revenu et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises n'en font pas partie).
  - **Une entreprise sur la commune** : gérant ou associé majoritaire depuis au moins 2 ans : Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune.
  - ***Autres situations spécifiques*** *: voir les renseignements sur : https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/s-inscrire-liste-electorale-mairie-quel-justificatif-domicile*

- Formulaire CERFA de demande d'inscription : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024

## En cas de changement d'adresse sur le territoire de la commune de Plobannalec-Lesconil :

Vous avez déménagé mais n'avez pas quitté le territoire de la commune, dans ce cas, vous devez signaler votre nouvelle adresse à l'accueil de la mairie ou par mail à accueil@plobannalec-lesconil.fr en joignant :

Pièces à fournir :

- Justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription)

- Justificatif de domicile à votre nouvelle adresse (avis de taxe d'ordures ménagères, quittance de loyer non manuscrite, facture d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.)

## Comment vérifier mon inscription sur liste électorale et mon bureau de vote …?

- Pour savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit,
- Pour vérifier que vous n'avez pas été radié,
- Pour connaître l'adresse de votre bureau de vote,

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale via le service en ligne : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE